

Règlement Particulier

Tournoi Marc Georgelin 2026

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge arbitre.

1. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
2. Le tournoi est autorisé sous le numéro 2506132 auprès de la Fédération Française de Badminton.
3. Tout joueur doit être en règle avec sa fédération et doit être en possession de sa licence compétition le jour du tirage au sort, le 3 juin 2026.
4. Le juge-arbitre désigné par le Club de Ramonville en accord avec la Fédération Française de Badminton est Roxane VENUTI assistée d'un Juge-Arbitre adjoint, Martine COUGNARD. Les décisions des juges-arbitres sont sans appel.
5. Le club de Ramonville décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, d'incident, d'accident ou d'autres incidents dans l'enceinte et aux abords des gymnases Karben et Léo Lagrange.
6. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des inscriptions en ligne ne respectant pas les directives qui s'y trouvent mentionnées, seront supportées par les joueurs.
7. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés, classés dans les catégories N, R, D et P. Les inscriptions sont ouvertes à 2 tableaux par joueur ou joueuse (simple ou mixte et double dame et double homme)
8. 5 tableaux sont prévus: Simple Dame, Simple Homme, Double Dame, Double Homme et Double Mixte.
9. Les Simples Dames, Simples Hommes et Doubles Mixtes sont prévus le Samedi 13 juin 2026. Les récompenses seront distribuées après chaque finale jouée.
10. Les Doubles Dames et Doubles Hommes sont prévus le Dimanche 14 juin 2026. Les récompenses seront distribuées après chaque finale jouée.
11. Le nombre de joueurs par tableau peut être limité par le Comité d'Organisation. Les séries seront établies à la cote des joueurs. Le nombre de série peut être différent dans chaque discipline. Avant la date limite d'inscription, la liste d'attente sera établie en fonction de la date d'inscription. Passée la date d'inscription, les joueurs seront positionnés dans les tableaux correspondant à leur cote et leur ordre de liste d'attente pourra évoluer.
12. Aucune inscription ne sera acceptée après la limite du 3 juin 2026.
13. Tout(e) participant(e) doit se à l'aide du QR code affiché à l'entrée des gymnases. Les mineurs devront venir accompagnés de leur responsable légal à la table de marque.
14. Volants: Agréés par la FFBaD - A la charge des joueurs, avec partage égal entre les joueurs/paires. En cas de litige, le volant officiel sera le volant plume Linton 2.
15. L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés en avance avec l'accord des joueurs concernés

16. Les organisateurs, en accord avec le Juge arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les décisions nécessaires au bon déroulement du tournoi.
17. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum deux raquettes, boisson, serviette...)
18. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40s à l'arrêt de jeu de 11 points et à 1 min 40 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge arbitre de la salle.
19. Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux conseillers uniquement entre les sets. Merci de respecter le nombre d'entraîneurs à deux par joueur ou équipes.
20. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.
21. Les matchs seront autos - arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
22. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service.
23. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le Juge arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.
24. En cas de forfait d'un participant, un joueur de double peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente ou par un joueur de son choix. Le comité d'organisation et les juges arbitres lui laisseront un temps défini pour trouver un remplaçant.
25. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 3 minutes » pourra être disqualifié par le Juge arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
26. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBD est exigée sur les terrains.
27. Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation sur le terrain avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer. (Test des volants, échauffements et changements de tenues).
28. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 m quel que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
29. Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

30. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

31. Tout(e) participant(e) doit connaître les sanctions encourues en cas de « forfait » après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Tout(e) participant(e) doit prévenir le Comité d'Organisation de sa non- participation, adressera et postera dans les délais impartis les pièces justificatives à la commission « Compétitions » de la ligue Occitanie.

32. L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.

Le Comité d'organisation remercie par avance toutes les participantes et tous les participants qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi.

USR BADMINTON – Allée des sports – 31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE

Site internet : <http://www.usrbad.fr>